

ACCORD SUR LA SÉCURITÉ SOCIALE**ENTRE****LE CANADA****ET****LE ROYAUME DE NORVÈGE**

LE CANADA ET LE ROYAUME DE NORVÈGE, ci-après désignés les « Parties »,

PRENANT NOTE de l'*Accord sur la sécurité sociale entre le Canada et le Royaume de Norvège* et du Protocole final de cet Accord, faits à Oslo le 12 novembre 1985,

DÉSIREUX de renforcer davantage les relations entre eux dans le domaine de la sécurité sociale,

TENANT COMPTE des changements apportés à la législation depuis la signature de l'Accord susmentionné,

SONT CONVENUS des dispositions suivantes :